



**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 OCTOBRE 2020**

**AFFICHAGE**

Le jeudi 29 octobre 2020, à 20 h 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à huit clos sous la présidence de Madame Nadège COURCHÉ, Maire.

**PRÉSENTS :**

Mme COURCHÉ

Mesdames ALEXANDRE-LEMESLE, MAQUET, MOREL, SADOU

Messieurs CERTAIN, COURSEAUX, DUSZA, LEFEBVRE, RAIMBOURG, TSJOEN

**ABSENTS :**

Monsieur ANTONIOLI, excusé, qui donne procuration à Madame MOREL

Madame LABBÉ, excusée, qui donne procuration à Madame COURCHÉ

Madame TASSERIE, excusée, qui donne procuration à Madame ALEXANDRE-LEMESLE

Madame VEERAYEN excusée, qui donne procuration à M. CERTAIN

Madame Stéphanie MOREL est nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion précédente a été adopté à l'unanimité.

Madame COURCHÉ informe les membres du conseil municipal, que le Premier Ministre a décidé d'élever le niveau VIGIPIRATE "sécurité renforcée - risque attentat" à "Urgence Attentat" sur l'ensemble du territoire national.

**ORDRE DU JOUR**

**I – fixation du prix pour l'achat d'une partie du terrain sis rue des Châtaigniers : accord pour un montant de 10 800 euros TTC**

**II – Accord du conseil municipal pour l'achat de la parcelle A 985 et A 1952 (sente menant à l'Aire de Loisirs) pour un euro symbolique.**

**III – Acceptation devis pour travaux divers**

- 1- Vérification trappe de désenfumage salle polyvalent
- 2- vérification extincteur
- 3- Devis Direct Urbain / Direct Jeu :
  - 3.1 aménagement aire de loisirs (tables pique-nique, panneaux aire de jeux, vitrine d'affichage, support trottinettes, support vélo)
  - 3.2 Bornes canines
  - 3.3 l'aménagement de l'aire de co-voiturage : abris cycle, tables pique-nique
- 4- Achat d'un groupe électrogène pour la commune

5- Panneaux d'affichage

6- Intervention d'un archiviste pour le traitement des archives communales

**IV – Autorisation du conseil municipal pour signer la convention système d'alerte et des informations de la population (sirène d'alerte) entre la Préfecture et la mairie.**

**V – opérations comptables et budgétaires**

1- Autorisation pour une demande de subvention auprès de l'Etat (DSIL) et du Département pour la vidéosurveillance et validation du plan de financement

2- Autorisation du conseil municipal de prendre une décision modificative pour l'opération 185 (achat matériel école)

**VI – Pour information et discussion**

1- Présentation des livres (offerts aux enfants à l'école de la Remuée)

2- Colis de Noël des Anciens de la commune

3- Mise au point sur l'aménagement des chemins de randonnées

4- Réaménagement de la rue des Châtaigniers pour une meilleure sécurité

5- Compte-rendu des réunions de la Communauté Urbaine

6- Projet d'achat dans un nouveau logiciel pour le cimetière

7- Manifestations de fin d'année

8- Projet de mise à disposition de poneys par le Centre Equestre (clôture à prévoir)

**I -FIXATION DU PRIX POUR L'ACHAT D'UNE PARTIE DU TERRAIN SIS RUE DES CHÂTAIGNIERS – délibération n° 54/2020**

Accord avait été donné dans une précédente réunion du conseil municipal d'acheter une partie d'une parcelle sise rue des Châtaigniers, pour y faire un parking ou autre, mais le montant n'avait pas été fixé.

Les membres du conseil municipal doivent donc donner leur accord pour l'achat du terrain au prix de 10 800 euros. (15.00 € le m<sup>2</sup>)

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal ont voté avec 15 voix POUR, dont 4 procurations.

**II – ACCORD DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ACHAT DE LA PARCELLE A 985 et A 1952 (SENTE MENANT A L'AIRE DE LOISIRS) POUR UN EURO SYMBOLIQUE – délibération N° 55/2020**

Afin de mener à terme l'achat de la sente, menant à l'aire de loisirs, les membres du conseil municipal doivent donner leur accord pour acheter les parcelles A 985 et A 1952, d'une superficie de 9 m<sup>2</sup>, pour un euro symbolique.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal ont voté avec 15 voix POUR, dont 4 procurations.

### **III – ACCEPTATION DEVIS POUR TRAVAUX DIVERS**

#### **1°) Vérification trappe de désenfumage – délibération n° 56/2020**

Il s'agit des trappes de désenfumage salle polyvalente. Trois devis sont proposés :

- ENGIE, pour un montant de 500 euros HT, soit 600 euros TTC
- Société SEPROMA pour un montant de 290.50 euros HT
- Société SOCOTEC pour un montant de 300 euros HT soit 360 euros TTC
- 

#### **2°) Vérification extincteur – délibération n° 56/2020**

- Société SEPROMA pour un montant de 1 223.10 euros HT, soit 1 467.72 euros TTC

Monsieur TSJOEN propose de prendre le même prestataire pour l'ensemble de la sécurité incendie (vérification des trappes de désenfumage, qui doivent être vérifiées tous les ans, et vérification des extincteurs).

Les membres du conseil municipal sont favorables à la proposition de Monsieur TSJOEN et après en avoir délibéré, décident de prendre à 15 voix POUR, dont 4 procurations, la société SEPROMA, qui présente un meilleur rapport qualité / prix, soit 290.50 € hors taxes (pour la vérification des trappes de désenfumage) et 1 223.10 € hors taxe (pour la vérification des extincteurs). Cependant, le contrat sera signé pour un an uniquement non renouvelable et les contrats futurs seront demandés pour trois ans.

#### **3°) Devis DIRECT URBAIN / DIRECT JEU**

Plusieurs devis ont été demandés à la société DIRECT URBAIN / DIRECT JEU pour l'aménagement de l'aire de loisirs, l'installation de bornes canine à l'école, la mairie et la salle culturelle et polyvalente, et l'aménagement de l'aire de covoiturage

##### **3-1 Devis Aménagement aire de loisirs**

2 Tables pique-nique, 1 panneau aire de jeux en rondin, 1 vitrine ludique, 1 support trottinettes, et 1 support vélo pour un montant de 3 073.62 euros HT, soit 3 688.34 TTC

Les membres du conseil municipal sont d'accord avec ces propositions d'aménagement mais souhaiteraient d'autre devis.

Ce point sera donc revu lors d'une prochaine réunion du conseil municipal

D'autre part, Monsieur CERTAIN propose de faire un abri avec des planches de récupérations et fait appel à des élus et des administrés bénévoles pour le faire.

### **3-2 Bornes canines**

Propositions d'installation de bornes canines (avec les rouleaux de sachets de ramassage) à la mairie, l'école et les salles), pour un montant de 1 534.65 euros HT, soit 1 841,58 TTC

Les membres du conseil municipal refusent l'installation de bornes canines car ils estiment que c'est trop coûteux mais demandent qu'un article soit de nouveau mis sur le site afin de faire appel au civisme des gens et leur demander de ne pas laisser leurs animaux faire leurs déjections canines n'importe où. Dans le cas contraire ils pourraient être verbalisés

### **3-3 Aménagement de l'aire de covoiturage**

Proposition d'installer 1 abris à vélo, 2 tables pique-nique et 2 corbeilles pour un montant HT de 2 432.21 euros, soit 2 918.65 euros TTC.

Cet aménagement est subventionnable à 30 % par le Département.

Point à revoir lors d'une prochaine réunion du conseil municipal avec d'autres devis.

### **4°) Achat d'un groupe électrogène – Délibération n° 57/2020**

Il est nécessaire d'acheter un groupe électrogène pour les besoins de la commune. Plusieurs devis ont été proposés :

- Entreprise DEHONDT pour un montant de 1 047 euros HT, soit 1 250 euros TTC
- Entreprise REGIS LOC pour un montant de 699 euros HT, soit 838.80 euros TTC
- Entreprise LOXAM pour un montant de 528 euros HT, soit 633.60 euros TTC

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent avec 15 voix POUR dont 4 procurations de prendre l'entreprise LOXAM, pour un montant de 528.00 € hors taxes, soit 633.60 € TTC.

### **5°) Vitrine d'affichage**

Il est nécessaire de renouveler le stock des vitrines d'affichage. Plusieurs devis ont été proposés :

- Société MANUTANT pour un montant unitaire de 1 401.50 € HT, soit 1 681.80 € TTC
- Société MANUTANT pour un montant unitaire de 783.20 € HT, soit 939.84 € TTC
- Société COFRADIS pour un montant unitaire de 989.20 € HT, soit 1 187.04 € TTC
- Société SOTRALINOX pour un montant unitaire de 1 358.00 € HT, soit 2 067.60 € TTC (transport compris)
- Société FD Aménagement pour un montant unitaire de 2 056.00 € HT, soit 7 821.60 € TTC, transport compris

- Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de reporter ce point à la prochaine réunion du conseil municipal.

#### **6°) Intervention d'un archiviste pour le traitement des archives communales – Délibération n° 58/2020**

Après chaque nouvelle élection municipale, il est obligatoire de procéder au traitement des archives communales. Deux devis sont proposés :

- Centre de Gestion pour un montant de 10 320,00 € HT, soit 10 320.00 € TTC
- Société CADN pour un montant de 19 975.31 € HT, soit 23 970.38 € TTC

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident avec 15 voix POUR, dont 4 procurations, de prendre le Centre de Gestion, pour un montant de 10 320,00 € HT, soit 10 320.00 € TTC.

Madame COURCHÉ informe les conseillers municipaux que cette dépense est subventionnable à 30 %.

#### **IV – AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE L'ETAT LE LA MAIRIE POUR L'INSTALLATION D'UNE SIRENE – délibération N° 59/2020**

Les membres du conseil municipal doivent donner autorisation à Madame le Maire pour signer la convention conclue entre l'Etat et la Mairie relative à l'installation d'une sirène étatique au système d'alerte et d'information des populations.

Selon le code général des collectivités territoriales, Le maire est chargé de la police municipale, il doit assurer le bon ordre, la sureté et la salubrité publique qui comprend notamment le soin de prévenir par des précautions convenables, telle la sirène, en cas de risque de toute nature sur la commune.

La sirène va être installée sur le toit de la Maison des Associations. Seul le disjoncteur est à la charge de la mairie. La fourniture et la pose du câble et du compteur sont à la charge de l'Etat.

Les membres du conseil municipal autorisent, avec 15 voix POUR dont 4 procurations, Madame COURCHÉ, Maire de la Remuée, à signer la convention entre l'Etat et la Mairie relative à l'installation d'une sirène étatique au système d'alerte et d'information des populations.

## V – OPERATION COMPTABLE ET BUDGETAIRE

### 5-1 Demande de subvention auprès de l'Etat (DSIL) et du Département pour la vidéosurveillance – délibération n° 60/2020

Sur les conseils de la Gendarmerie et de la Préfecture il est nécessaire d'installer une vidéosurveillance sur l'aire de loisirs afin de sécuriser les usagers, rassurer les parents qui laissent leurs enfants jouer et aussi éviter les dégradations.

Après étude, le devis de l'entreprise D2L sécurité d'un montant de 16.887,00 euros HT est retenu.

Une demande d'autorisation d'installation du système a été sollicité auprès de la préfecture conformément aux dispositions en vigueur.

Afin de pourvoir au financement de cet investissement, Madame le Maire est autorisée à déposer une demande de subvention auprès de Monsieur le Préfet de Seine-Maritime au titre du DSIL et auprès de Monsieur le Conseiller Départemental.

Le plan de financement s'établit ainsi :

<b>Cout prévisionnel du projet</b>	<b>16.887,00 euros</b>
<b>Subventions sollicitées :</b>	
- <b>DSIL (25 %)</b>	4221,75 euros
- <b>Conseil Départemental (25 %)</b>	4221,75 euros
<i>total d'aides attendues</i>	8443,50 euros
<b>Autofinancement sur fonds propres</b>	8443,50 euros

Les membres du conseil municipal acceptent avec 15 voix POUR, dont 4 procurations.

### 5-2 Décision modificative à inscrire au budget – délibération n° 61/2020

Mme le Trésorier Municipale indique que des modifications sont à inscrire au budget 2020 :

- Les chapitres 040 en recettes d'investissement (22.764,00 €) et 042 en dépenses de fonctionnement (22.439,00 €) doivent être équilibrés. Ces opérations concernent les amortissements d'effacement de réseaux et de l'assurance dommage ouvrage de la construction du restaurant scolaire. Le montant total est de 22.438,17 €. Par conséquent l'article 28041582-040 en recettes d'investissement sera diminué de 325 euros.
  - Soit Article 28041582-040 - 325,00 €
  - Article 10226 – OFPI + 325,00 €
- L'opération 185 (achat matériel école) doit être abondée de 198,18 euros afin d'ajuster les dépenses réalisées à l'article 2183 (vidéoprojecteur et plastifieuse) par rapport au vote du budget 2020.
  - Soit Article 2183-185 + 199,00 €
  - Article 2158-206 (Equipements divers) - 199,00 €

Ainsi, avec 15 voix POUR dont 4 procurations, les membres du conseil approuvent ces décisions modificatives du budget 2020

## **VI – POUR INFORMATION**

### **1°) présentation des livres**

Madame MOREL présente au conseil municipal les livres qui ont été choisis pour être distribués à l'école pour Noël. Il a été décidé d'offrir avec un marque page avec la mention « offert par la mairie ».

### **2°) colis de Noël des Anciens**

La distribution aura lieu courant décembre 2020. Madame COURCHÉ propose que les conseillers municipaux assurent la distribution en binômes afin de se faire connaître auprès des Rémois.

### **3°) mise au point sur l'aménagement des chemins de randonnées**

Après inventaire des chemins de randonnée existants sur la commune, il apparaît que certains auraient besoin d'être réaménagés, ainsi que les liaisons douces, notamment :

-celle rue des grives, où il faudrait prévoir un aménagement piétonnier, équestre, et cyclable afin de permettre une liaison en toute sécurité vers le centre bourg ou les autres communes

-Celle rue des Châtaigniers et rue des Cèdres Bleus où il faudrait remettre en état le chemin piéton déjà existant

Madame MOREL pense qu'il serait aussi judicieux de demander le concours de la Communauté Urbaine.

Madame COURCHÉ informe qu'une réunion est prévue avec les autres maires des communes limitrophes pour en discuter.

### **4°) réaménagement de la rue des Châtaigniers pour une meilleure sécurité**

Monsieur CERTAIN et Madame MOREL ont rencontré Monsieur NOEL de la Direction des Routes afin de trouver des solutions pour améliorer la sécurité routière rue des Châtaigniers.

Monsieur NOEL a proposé plusieurs solutions :

- Plateaux surélevés de 30 cm maxi (1 à la boulangerie et 1 au niveau du parking de l'école)
- Panneaux de signalisations éclairés
- Prévoir un stationnement des cars sécurisés
- Ecluses : passage d'une seule voiture à la fois
- Déplacement du parking poids-lourds sur l'aire de loisirs

Pour mener à bien ces projets il faut demander l'aide d'un architecte avant octobre 2021.

-

### **5°) projet d'achat d'un nouveau logiciel cimetière**

Le logiciel cimetière devenant obsolète des propositions vont être étudiées pour investir dans un nouveau logiciel.

### **8°) Mise à disposition d'animaux sur l'aire de loisirs**

Madame MAUGARD accepte de mettre à disposition de la commune des chèvres et des moutons sur l'aire de loisirs sur environs 5000 m<sup>2</sup> de superficie. Seule contrainte : poser une clôture électrique en faisant appel à projet participatif (courant printemps 2020 qui consisterait à demander à des personnes de la commune bénévoles de participer à la pose de la clôture. De son côté, le centre équestre est d'accord pour fournir le courant électrique. Après le confinement un avis sera inséré sur le site à ce sujet.